

Chauffe-eau Thermodynamique Split, Monobloc ou Opti



Votre Pack Services 1 an comprend

- > Le contrôle complet de la conformité de l'installation par un technicien agréé
- > La réalisation du raccordement frigorifique avec certificat d'étanchéité (appareils split)
- > Le paramétrage et la mise en service de l'installation avec remise d'un rapport d'intervention
- > La prise en main utilisateur

Et donne droit à :

- 1 an de garantie complémentaire sur toutes les pièces et le compresseur
- 3 ans de garantie complémentaire sur le compresseur
- 1 an de prise en charge des frais de main d'œuvre et déplacement

Votre Pack Services 2 ans comprend

- > Tous les éléments du Pack ServiceS 1 an
- > La prise en charge des frais de main d'œuvre et déplacement durant la seconde année
- > La visite d'entretien annuel

Les éléments de contrôle de la visite annuelle 12 mois après la mise en service incluent :

- > La vérification complète du bon fonctionnement du système et de ses composants
- > Un contrôle des organes de sécurité et des paramètres de régulation
- > Un contrôle visuel et auditif de l'ensemble
- > Un nettoyage simple et dépeussierage de tous les composants
- > Le contrôle d'étanchéité du circuit frigorifique
- > L'entretien réglementaire de la chaudière gaz (cas des systèmes hybrides)

À l'issue du pack initial, il est fortement conseillé de souscrire un contrat d'entretien

Comment en bénéficier ?

En envoyant la commande de Pack Services à l'adresse mail

services.cmi@aristonthermo.com

ou en contactant notre assistance "constructeur de maison individuelle"

01 55 84 96 90

Du lundi au vendredi,
de **8h30 à 12h00**
et de **13h45 à 17h30**.

GARANTIE CONSTRUCTEUR



EXTENSION DE GARANTIE AVEC PACK Services



Commande de Pack ServiceS, Chauffe-Eau Thermodynamiques



COORDONNÉES DU CONSTRUCTEUR

Société :
Adresse :
.....
Ville :
Code postal :
Téléphone :
E-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

M. Mme.
Nom :
Adresse :
.....
Ville :
Code postal :
Téléphone :
E-mail :

CONDUCTEUR DE TRAVAUX À CONTACTER

Nom :
Prénom :
Téléphone :
E-mail :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Société :
Nom du contact :
Adresse :
.....
Ville :
Code postal :
Téléphone :
E-mail :

PRESTATION COMMANDÉE

Chauffe-eau thermodynamique split	Modèle	<input type="checkbox"/> Pack 1 240€ H.T. <input type="checkbox"/> Pack 2 380€ H.T.
Chauffe-eau thermodynamique Monobloc	Modèle	<input type="checkbox"/> Pack 1 200€ H.T. <input type="checkbox"/> Pack 2 340€ H.T.
Chauffe-eau thermodynamique OPTI (solution hybride gaz avec chaudière mixte)	Modèle	<input type="checkbox"/> Pack 1 200€ H.T. <input type="checkbox"/> Pack 2 340€ H.T.

Rappel des prérequis indispensables à toute mise en service :

En cas de non-respect de ces prérequis, un forfait de déplacement de 150 € H.T. sera facturé en complément

- > Présence du conducteur de travaux
- > Installation conforme aux indications du fabricant
- > Unités intérieure et extérieure posées et fixées à leurs emplacements définitifs
- > Accès possible aux unités intérieure et extérieure
- > Si l'unité extérieure est installée à plus de 1m du sol, prévoir tout dispositif pouvant recevoir le technicien intervenant et en accord avec les règles du travail en hauteur (cas des CETD split)
- > Liaisons frigorifiques mises en place sans pli, sans défaut et sans brasure entre l'unité intérieure et l'unité extérieure, bouchées ou pincées aux extrémités (cas des CETD split)
- > Respect des longueurs, dénivelés et positions des liaisons frigorifiques (cas des CETD Split)
- > Raccordements aérauliques réalisés selon les indications du fabricant (cas des CETD monobloc ou OPTI)
- > Raccordement électrique effectué et conforme aux données du fabricant et à la norme NF C15.100
- > Raccordements hydrauliques réalisés selon les préconisations du fabricant
- > Installation (cuve et réseau) mise en eau, en pression et purgée
- > Raccordement au réseau des eaux usées (groupe de sécurité)
- > Le compteur électrique doit impérativement être le compteur définitif
- > Chaudière gaz raccordée, câblée et mise en eau selon les indications du fabricant et les réglementations en vigueur (cas des CETD OPTI)

Mise en service estimée le :

... / ... / ...

Pour le bon déroulement des opérations, cette mise en service devra être confirmée à CHAFFOTEAUX au moins 2 semaines avant la date souhaitée. En cas de manquement ou d'erreur dans les informations demandées ci-dessus, CHAFFOTEAUX ne pourra être tenu responsable des retards et frais additionnels éventuellement engendrés.

Cachet et signature :

Date :